

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2018-19

Domaine	Design et arts visuels
Filière	Certificate of Advanced Studies – Entrepreneurship and Self marketing for designer and creatives
Titre du module	Marketing & Sales & PR
Type de module	Module obligatoire
Code	
Type de formation	Formation continue - Certificate of Advanced Studies
Crédits ECTS	2 ECTS
Semestre	Module organisé sur toute la durée du Semestre
Lieu	HEAD Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français. Quelques intervenant-e-s peuvent être amené-e-s à s'exprimer en anglais.
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	A la fin du module Marketing & Sales & PR les participants disposeront des notions indispensables pour leur projet dans les domaines suivants : • Sales : Stratégie de vente • Marketing Marketing digital • PR :: Créer une identité en ligne Relations publiques – Relations Média (PR & Outils) Ce module permettra aux étudiants de comprendre les grands principes du marketing, de définir une proposition de valeur, une stratégie de distribution et de communication omnicanale (Digital compris). Il leur permettra également d'élaborer un plan média, des fichiers de presse ainsi que de développer leurs messages afin de comprendre et pouvoir utiliser des techniques de Relation Publiques efficaces.
Contenu et formes d'enseignement	Cours théoriques, exercices pratiques, études de cas et échanges avec des professionnels dans le cadre de la thématique du module.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation finale pour le module par les professeurs du module. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués à hauteur de 20%. Une présentation orale à la fin du module constituera les 80% de la note finale. La qualité de la réalisation des travaux rendus peut être un élément déterminant de l'évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignants	Andrea Maurer Bisetti et Sandrine Szabo
Nom du responsable du module	Abir Oreibi
Descriptif validé le	25 septembre 2018
Par	Lysianne Lécho Hirt